

DACP

REF : DACP2016036

Signataire : ED/ES/MH

Séance du Conseil Municipal du 17/11/2016

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Groupement de commandes pour la passation d'un marché d'étude concertée de programmation de la requalification du square Lucien BRUN sur la commune d'Aubervilliers

EXPOSE :

1. Contexte

Le square Lucien Brun est situé au cœur de la Ville d'Aubervilliers dans le quartier Vallès-La-Frette. Il offre un espace vert au cœur d'un contexte très urbain et est un espace de vie très important, du fait de la proximité immédiate de nombreux riverains au site, qu'ils soient habitants du quartier ou usagers des activités sociales et économiques qui s'y trouvent. Le square est en outre un important moyen de liaison entre les quartiers et permet ainsi de faire la jonction entre les quartiers nord et le centre-ville. L'évolution récente des quartiers nord alentours, notamment dans le cadre de l'ANRU1, et prochainement dans le cadre de l'ANRU2, du quartier Emile Dubois Maladrerie, en fait de plus en plus un espace majeur pour compléter les liaisons avec les sentiers piétons inter quartiers.

Aujourd'hui affaibli par son aménagement vétuste et plus vraiment adéquat aux usages réclamés par les riverains, il est envisagé d'engager une réflexion d'aménagement du site en étroite collaboration avec les populations riveraines. Afin de parvenir à un projet urbain cohérent, la première phase de l'étude, qui doit aboutir à un diagnostic aussi bien urbain, paysager que social, devra donc incontestablement élargir son champ d'analyse à une échelle plus vaste, notamment celle du quartier Vallès / La Frette voire celle de la ville afin de prendre en compte les dynamiques de projets urbains à proximité

2. Objectif de l'étude et constitution d'un groupement de commande

Afin d'aboutir à un projet de requalification homogène prenant également en compte la réhabilitation du patrimoine de l'OPH, Plaine Commune, la ville d'Aubervilliers et l'OPH proposent de s'associer afin de mener dans un premier temps une étude de programmation urbaine et paysagère concertée qui sera confiée à un prestataire spécialisé unique afin de garantir la cohérence du projet.

Pour s'adjoindre les services d'un même cabinet, il y a lieu pour ces trois entités publiques de se constituer en groupement de commandes impliquant l'adoption d'une convention particulière et dédiée en vue d'en fixer les objectifs, les règles de fonctionnement, les dispositions financières ainsi que sa durée.

L'enjeu de la mission confiée par le groupement de commandes est de permettre d'élaborer une démarche active et participative portant sur la définition du programme en terme d'usages et de besoins exprimés par les publics cibles afin de mieux cerner la vision de chacun des groupes.

L'objectif principal de la mission consistera à établir des premières orientations d'aménagement, de définir un programme et un schéma directeur consolidés par tous les partenaires au projet de requalification du square. Par ailleurs, il sera nécessaire de définir une hiérarchisation des actions à mener et d'en définir les budgets.

L'objectif secondaire réside dans la participation des habitants aux différentes phases de l'étude dans le cadre du projet. Le développement d'outils de communication de proximité permettant à une diversité d'habitants à la fois de saisir les enjeux d'un tel projet et de contribuer à son élaboration, Afin de répondre à l'objectif d'intégrer une démarche de co-construction avec les habitants dès le lancement des études stipulé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 et le règlement financier de l'ANRU du 16 juillet 2015, une ligne d'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur la co-construction a été inscrite au protocole de préfiguration par Plaine Commune, la Ville et l'OPH d'Aubervilliers.

3. Groupement de commande Ville d'Aubervilliers / Plaine Commune / OPH d'Aubervilliers

• Composition du groupement

Le Groupement de commandes est constitué entre les signataires de la Convention annexée au présent rapport, soit :

- La Ville d'Aubervilliers,
- L'Etablissement Public Territorial Plaine Commune,
- L'OPH d'Aubervilliers.

• Durée

La durée de l'étude sera environ d'un an.

La présente Convention de Groupement de commandes prendra fin à la date de fin du marché d'étude, sous réserve à cette date de l'exécution entière et définitive du marché commandé par le Groupement et du versement par les membres du Groupement de l'intégralité de leur contribution financière.

• Coordonnateur

Compte tenu de l'importance donnée au volet concertation et équipement sur le secteur du projet, il a été convenu entre les membres du groupement de commandes que la Ville d'Aubervilliers soit le pilote du groupement.

A ce titre, elle est désignée pouvoir adjudicateur soumis à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, en qualité de coordonnateur unique du groupement de commandes.

Le rôle du Coordonnateur est la passation, l'attribution, la signature, la notification et l'exécution du marché issu du groupement de commandes.

• Commission d'appel d'offres

En application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics, la commission d'appel d'offres du groupement de commandes est celle du coordonnateur, en l'occurrence la Ville d'Aubervilliers.

La convention devrait déboucher sur une procédure adaptée, la commission d'appel d'offres n'aura donc pas de rôle d'attribution, elle émettra un avis avant attribution.

Le marché sera attribué par le représentant du Coordonnateur, suivant ses propres règles.

- **Dispositions financières**

Le montant du marché à conclure dans le cadre de ce Groupement de commandes est estimé à 45 000 € HT (soit 54 000 € TTC).

Chaque membre du Groupement s'engage à contribuer financièrement à la réalisation de l'objet du Groupement mentionné à l'article 2 de la présente Convention.

Chaque membre contribuera financièrement à hauteur de 1/3 soit :

L'établissement public territorial, Plaine Commune, participera à une hauteur estimée de 15 000 euros HT.

la Ville d'Aubervilliers participera à une hauteur estimée de 15 000 euros HT.

Pour l'OPH d'Aubervilliers participera à une hauteur estimée de 15 000 euros HT.

La mission du Coordonnateur ne donne pas lieu à indemnisation. Les frais engagés pour l'insertion publicitaire seront pris en charge par le Coordonnateur.

Il est prévu que le Coordonnateur paie directement les prestataires en avançant les sommes dues par les membres du Groupement de commandes. Le Coordonnateur émettra ensuite des titres de recettes à l'égard des membres correspondant au recouvrement des sommes, sur le fondement de la répartition financière indiquée précédemment.

- **Convention constitutive du groupement**

Afin de participer à ce groupement, il est nécessaire que la convention constitutive définissant les modalités de fonctionnement du groupement soit signée par chaque membre du groupement.

4. Conclusion

Il est demandé au Conseil municipal:

- D'approuver la convention de groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation d'un marché public de prestation d'une étude concertée de programmation de la requalification du square Lucien BRUN sur la commune d'Aubervilliers,
- D'approuver la désignation de la ville d'Aubervilliers comme coordonnateur du groupement,
- D'approuver la désignation de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur en tant que Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,
- D'approuver le projet de marché,
- D'autorise la Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toutes les mesures d'exécution de la convention,

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 37

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 17 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 08 Novembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria. Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme TLILI Leïla
Mme YONNET Evelyne	Représentée par :	M. GARNIER Daniel
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Absents : Mme MILLA Josiane, MM. ZORGANI Mourad, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2016036

Signataire : ED/ES/MH

OBJET : Groupement de commandes pour la passation d'un marché d'étude concertée de programmation de la requalification du square Lucien BRUN sur la commune d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu les dispositions du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics et notamment son article 27,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public de prestation d'une étude concertée de programmation de la requalification du square Lucien BRUN sur la commune d'Aubervilliers,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de parvenir à un projet urbain cohérent, Plaine Commune, la Ville et l'OPH d'Aubervilliers vont mener une réflexion d'aménagement du site en étroite collaboration avec les populations riveraines,

Considérant la nécessité de passer un marché public afin de réaliser cette étude,

Considérant l'intérêt pour la ville d'Aubervilliers d'adhérer au groupement de commandes,

Considérant qu'il est proposé que la ville d'Aubervilliers soit le coordonnateur du groupement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la convention de groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation d'un marché public de prestation d'une étude concertée de programmation de la requalification du square Lucien BRUN sur la commune d'Aubervilliers,

APPROUVE la désignation de la ville d'Aubervilliers comme coordonnateur du groupement,

APPROUVE la désignation de la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur en tant que Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,

APPROUVE le projet de marché,

AUTORISE la Maire à signer la convention constitutive du groupement et de prendre toutes les mesures d'exécution de la convention.

Reçu en préfecture le : 18/11/2016
Publié le : 18/11/2016
Certifié exécutoire le : 18/11/2016

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG



L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

